

SKI DE PISTE – REGLEMENT SAISON 2020

Fonctionnement des sorties collectives du samedi ou dimanche

L'organisation des sorties de ski de piste se fait en coopération avec plusieurs autres sociétés : Ski Club Rossignol, Thales-LCD, Trixell, Lynred, Artélia et l'Association Centr'Alp.

Les inscriptions se font via le site internet de l'Association Centr'Alp.

- Les sorties ont lieu le dimanche de janvier à mars, avec une date sur le samedi suivant un planning annuel établi en début de saison lors d'une réunion de préparation.

- Les inscriptions sont ouvertes une semaine avant le jeudi qui précède la sortie. Les participants doivent fournir un numéro de téléphone portable lors de l'inscription afin de pouvoir les joindre si besoin le jour de la sortie.

- L'absence ou l'annulation de la part du participant après son inscription ne donnera pas lieu à remboursement.

- Les horaires et lieux de départ du transport par autocar le matin sont fixés pour la saison quelle que soit la station de destination :

- 7h au parking de Rossignol à Centr'Alp ou au Work In Centr'Alp ?
- 7h 25 à la Préfecture de Grenoble, place de Verdun
- 7h45 à Crolles

- Les horaires indiqués sont les horaires de départ du car. Les participants doivent être sur place au moins 15 minutes avant le départ pour signaler leur présence aux organisateurs et se préparer à l'embarquement. Le car part à l'heure prévue. Le retard d'un participant ne constitue pas un motif de remboursement de la sortie.

- L'horaire de départ de la station pour le retour est fixé pour chaque sortie par les organisateurs en fonction de la station, de la période de l'année et des contraintes de temps de conduite du chauffeur.

Attention : En général l'heure de départ est prévue à 17h00 de la station. Afin de respecter la contrainte sur l'amplitude de conduite du chauffeur de car, le car partira, même s'il y a des retardataires.

- La sortie ne peut avoir lieu que si un nombre minimum de participants est inscrit : 45 personnes pour l'ensemble de sociétés participant à l'organisation.

- Pour compléter une sortie, l'opportunité aux « non-skieurs » d'utiliser le transport peut être envisagée, afin de maintenir celle-ci. Les participants « non-skieurs » devront alors régler le coût du transport.

- La participation à une activité collective suppose le respect de chacun envers les autres participants. La première marque de respect est celle des horaires, notamment l'heure de retour au car le soir. L'heure de départ du car est annoncée par les organisateurs à l'arrivée dans la station. Chaque participant doit être de retour au car au minimum ¼ heure avant l'heure de départ de manière à avoir le temps de ranger son matériel et d'embarquer.

- Les participants se doivent de respecter les règles élémentaires de respect, de courtoisie et de politesse envers les autres participants. En cas d'écart manifeste à ces règles, le participant pourra se voir exclu des sorties, temporairement ou pour le reste de la saison, sur proposition des organisateurs.

- A l'arrivée en station les participants veilleront à décharger le matériel de manière ordonnée en sortant l'ensemble du matériel et en le disposant à proximité du car. De même pour le retour, les participants chargeront leur matériel suivant les consignes des organisateurs : ne

pas charger le matériel avant d'avoir retiré les housses vides de la soute du car, charger les skis à l'emplacement ou dans l'ordre indiqué par les organisateurs de manière à faciliter le déchargement du matériel aux arrêts de retour.

- En cas d'accident ou d'incident entraînant un retard le participant s'efforcera de prévenir les secours de la station et les organisateurs de la sortie.

- L'Association Centr'Alp se décharge de toute responsabilité en cas d'accident et d'incident.

- Le pass sanitaire ou un test PCR négatif de moins de 24h est obligatoire pour accéder aux pistes. Il sera demandé par le référent de la sortie et contrôlé à l'entrée du car. Si celui-ci n'est pas présenté le jour de la sortie, les participants ne pourront monter dans le car et effectuer la sortie.

- Le port du masque est obligatoire dans les transports.